



COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 19 octobre 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 12/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY

Présents : 7

Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, André JIMENEZ, Christian VIZCAÏNO

Votants: 9

Pour: 9

Représentés: Patrick TRILLO par Incarnation MARTY, Marie-Claude SARDA par Gisèle GAVIGNAUD

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Corine GIROD

Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: DM n°1 du Budget Principal M57 - DE_024_2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6068	Autres matières et fournitures	800.00	
72 (042)	Production immobilisée		800.00
TOTAL :		800.00	800.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131	Bâtiments publics	-800.00	
2131 (040)	Bâtiments publics	800.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		800.00	800.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés

conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___